

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 29/1336 :**

Construction d'un centre aqua-loisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°1 entreprise SBTPC - Terrassements généraux - VRD - Gros oeuvre (y/c plages bassins) - Etanchéité - Revêtements durs - Revêtements coulés - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Peinture - Revêtements souples - Basse tension

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°29/1336 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°1 entreprise SBTPC - Terrassements généraux - VRD - Gros oeuvre (y/c plages bassins) - Etanchéité - Revêtements durs - Revêtements coulés - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Peinture - Revêtements souples - Basse tension.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°1 "TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - GROS ŒUVRE (y/c PLAGES BASSINS) - ETANCHEITE - REVETEMENTS DURS - REVETEMENTS COULES - PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - BASSE TENSION" avec la société SBTPC SOGEA REUNION pour un montant global et forfaitaire de 5 588 635,90 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois (y compris congés légaux annuels du BTP / délais d'approvisionnement / période de préparation).

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux supplémentaires ou modificatifs divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) ont fait l'objet d'ordres de service délivrés (détails portés à l'avenant) représentant une augmentation de +4,30% du montant initial du lot n°1.

SBTPC SOGEA REUNION lot 1 - TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - GROS ŒUVRE (y/c PLAGES BASSINS) - ETANCHEITE - REVETEMENTS DURS - REVETEMENTS COULES - PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - BASSE TENSION	MONTANT INITIAL	Travaux supplémentaires ou modificatifs en cours de travaux (OS délivrés)	NOUVEAU MONTANT
		Avenant 1	
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>5 588 635,90 €</b>	<b>240 226,87 €</b>	<b>5 828 862,77 €</b>
T.V.A. 8.50 %	475 034,05 €	20 419,28 €	495 453,33 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>6 063 669,95 €</b>	<b>260 646,15 €</b>	<b>6 324 316,10 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231023-29-1336-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires, objet des ordres de service délivrés, est prolongé de 1 mois, portant le délai d'exécution de l'ensemble des travaux à 20 mois.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°1 - TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - GROS ŒUVRE (y/c PLAGES BASSINS) - ETANCHEITE - REVETEMENTS DURS - REVETEMENTS COULES - PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - BASSE TENSION avec l'entreprise SBTPC SOGEA REUNION,

• D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°1 au lot n°1 - TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - GROS ŒUVRE (y/c PLAGES BASSINS) - ETANCHEITE - REVETEMENTS DURS - REVETEMENTS COULES - PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS - PEINTURE - REVETEMENTS SOUPLES - BASSE TENSION,

• DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

